

AVEC LE PALAIS, ON NE S'ENNUIE JAMAIS...

ON AVANCE DE TROIS PAS.
POUR REULER EN SUITE DE DEUX PAS



Si la procession dansante d'Echternach remonte au même siècle que celui de la construction du palais Poelaert, elle a quand même sur lui l'avantage de figurer sur la liste de l'UNESCO du patrimoine culturel immatériel de l'humanité.

Notre palais n'est placé que sur la liste indicative du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 2008. La Régie des bâtiments mentionne toutefois sur son site de façon sibylline que ce bâtiment est proposé au classement mondial...

En octobre 2015, le World monuments fund de New York – une ONG consacrée à la sauvegarde des trésors du monde – classait notre palais parmi les 50 monuments les plus menacés au monde, en 2016.

En décembre 2015, un panel international d'experts choisi par Europa Nostra – la principale organisation européenne œuvrant à la préservation du patrimoine – a sélectionné le palais parmi les quatorze monuments et sites les plus menacés en Europe en 2016.

SONT-CE DES BONNES NOUVELLES ?

Le bâtiment semble préoccuper plus l'international que le microcosme belge, qui ronronne et les autorités qui préfèrent investir des centaines de millions dans des constructions nouvelles et des rénovations de palais partout en Belgique, en Flandre et en Wallonie, mais surtout pas à Bruxelles.

QUE FAIT LA RÉGIE ?

En novembre 2015, le ministre compétent annonce que « la régie est sur le point (sic) de lancer des études relatives à la rénovation des façades en vue d'une accélération des travaux (resic) ».

Il y a quelques jours, le même ministre a annoncé que les travaux « pourraient » (resic) démarrer en... 2018 » et « l'ensemble des études et des travaux devraient durer environ... dix ans. » « Lorsqu'une façade sera restaurée, l'échafaudage qui la recouvre sera démonté ».

La régie des bâtiments précise sur son site que l'objectif est d'assigner les études préparatoires en 2016. Elle ajoute « qu'avant de commencer les travaux de rénovation, il faut également obtenir les permis nécessaires (bâtiment classé) et attribuer les travaux à un entrepreneur ».

Pour l'extérieur du bâtiment, c'est Echternach...

Quant à l'intérieur du palais, le ministre compétent estime les travaux de rénovation à au moins cent millions d'euros.

Quand commenceront les travaux ?

Le ministre nous renvoie aux calendes grecques :

- « il faut disposer de plans précis et actualisés des infrastructures, qui ne sont pas disponibles actuellement »...
 - « il est prévu de faire un relevé global du bâtiment très prochainement »...
 - On attend que le SPF Justice présente « un programme des besoins actualisés » qui tiennent compte de la scission de Bruxelles – Halle – Vilvorde...
 - Quant aux parkings des avocats et des magistrats, le ministre aimerait les voir disparaître à terme « parce qu'il y a suffisamment de places dans le parking souterrain Poelaert »...
- Pour l'intérieur du palais, c'est Echternach.

ET LE BARREAU, DANS TOUT CELA ?

La fondation Poelaert, créée par le barreau de Bruxelles, a établi un projet avec une véritable vision du campus Poelaert. Il a été publié dans un livre bilingue aux éditions Filipson : « Justice pour le palais. Un campus Poelaert pour le justiciable ».

Deux nouveaux administrateurs ont récemment été nommés : Madame Christine Roger, directeur général chargé de la justice et des affaires intérieures au secrétariat général du conseil de l'Union Européenne et Paul Dujardin, directeur général du palais des beaux-arts de Bruxelles.

La Fondation a poursuivi ses réflexions concernant la vision du campus Poelaert. Un nouveau livre et un site internet sont en préparation.

La Fondation organisera très prochainement une table ronde avec tous les acteurs responsables.

JEAN-PIERRE BUYLE



POELAERT
FONDATION - STICHTING

Jan Jambon veut sauver le palais de justice de Bruxelles

Accueil

Belgique - mardi 29 mars 2016 07h56 - Jean-Pierre DE STAERCCKE - L'Avenir



La fondation Poelaert, dirigée par Jean-Pierre Buyle, le président de l'ordre des barreaux francophone et germanophone, veille à la sauvegarde du vieux palais de justice.-BELGA

La disparition du palais de justice de Bruxelles n'est plus à l'ordre du jour pour les autorités. Mais des rapports internationaux inquiètent...

Peu avant les attentats de Bruxelles, le ministre de l'Intérieur s'était exprimé au Parlement sur l'avenir du palais de justice de Bruxelles, édifié fin du XIXe siècle. Et, contrairement à ses prédécesseurs, il n'a pas l'intention de s'en séparer, tant s'en faut. On le sait, les inquiétudes sont légion depuis bien des années à propos du temple de Thémis le plus fréquenté du pays, qui est aussi le plus grand du monde. Et, depuis l'attentat de Charlie Hebdo, la tension n'a fait que croître. D'autant qu'à New York, le World Monuments Fund, une organisation non gouvernementale soucieuse de la préservation des hauts lieux de l'architecture dans le monde, a classé ce vieux palais de la place Poelaert au cœur de la capitale, dans le top 50 des bâtiments les plus menacés sur la planète.

Pis, en décembre dernier, à Paris, « Terra Nova », une fondation indépendante, a placé le palais Poelaert dans le top 15 des bâtiments les plus menacés dans le monde... Et, selon nos informations, l'actualité brûlante va propulser l'œuvre monumentale de Joseph Poelaert dans les cinq premières places!

Marche arrière toute

Contre toute attente, le ministre de l'Intérieur, Jan Jambon, qui a la tuette sur la Régie des bâtiments, avait déjà décidé de renverser la vapeur par rapport à son prédécesseur, Stefan De Clerck. Ce dernier ambitionnait d'effacer ce temple historique de la carte, de le démanteler et de revendre les morceaux.

Annelie Turtelboom, ancienne ministre de la Justice envisageait, elle, de désaffecter le site d'une grande partie de ses activités judiciaires.

Jan Jambon ne suit aucune de ces pistes. Tout au contraire, il a annoncé au Parlement qu'il dégagerait 100 millions d'euros pour rénover le mammoth et surtout le sécuriser. À la tribune de la Chambre, il a déclaré haut et fort qu'il voulait réintégrer un maximum d'activités judiciaires dans le vieux palais et notamment toutes les audiences pénales francophones et néerlandophones, publiques ou à huis clos, y compris les chambres du conseil et des mises en accusation. Il souhaite également le retour des tribunaux de police, des justices de paix et du tribunal de commerce, installés extra muros actuellement.

Jan Jambon œuvre à 10 ans l'aboutissement de son plan.